

Image not found or type unknown



pension de reversion d'un conjoint divorcé

Par **jack74**, le **02/05/2011** à **22:20**

Bonsoir

Il semblerait qu'une ex épouse doit toucher au décès de son ex mari remarié une pension de reversion au prorata du nombre d'années de mariage.

Donc à l'inverse si mon ex épouse décède je vais toucher une pension de reversion au prorata du nombre d'années de mariage?

MERCI DE VOTRE REPONSE

Par **Domil**, le **03/05/2011** à **00:31**

oui, mais à condition de remplir les conditions d'age et de ressources, la pension de reversion n'est pas systématiquement versable et pour certains régimes il faut que le conjoint divorcé ne soit ni remarié, ni pacsé, ni en concubinage